



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté,
de la légalité
et de l'environnement**

**Bureau des élections et de la réglementation
EL n° 2026-1**

**ARRÊTÉ CONSTATANT LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PAR COMMUNE DANS
LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE AINSI QUE
LE NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT DANS LA COMMUNE DE MARSEILLE
APRÈS LE RENOUELEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS MUNICIPAUX
ET DES CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
DES 15 ET 22 MARS 2026**

Le préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 225 et L. 227 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-1 à L. 2121-3 et L. 2511-1 à L. 2511-8 ;

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon ;

Vu la loi n° 2025-795 du 11 août 2025 visant à réformer le mode d'élection des membres du conseil de Paris et des conseillers municipaux de Lyon et Marseille ;

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu le décret n° 2025-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Considérant les chiffres de la population municipale légale des communes du département des Bouches-du-Rhône au 1^{er} janvier 2026 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : Le nombre de conseillers municipaux par commune dans le département des Bouches-du-Rhône, ainsi que le nombre de conseillers d'arrondissement pour la commune de Marseille sont indiqués dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa publication :

- soit par voie de recours gracieux formé auprès de monsieur le préfet de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur, préfet du département des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret CS 80001 13282 Marseille Cedex 06 ;
- soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de monsieur le ministre de l'Intérieur, place Beauvau, 75800, Paris cedex 08 ;
- soit par voie de recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Marseille - 31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille cedex ou sur www.telerecours.fr.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, ainsi que les maires des communes du département des Bouches-du-Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les lieux accoutumés et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 6 janvier 2026

Signé

Monsieur Jacques WITKOWSKI

Préfet de la région Provence-Alpes-Côte
d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité
Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

COMMUNES de 5 000 à 9 999 habitants (suite)	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
SIMIANE-COLLONGUE	5 780	29 membres
VELAUX	8 941	29 membres
VENELLES	8 418	29 membres
VENTABREN	5 839	29 membres

COMMUNES de 10 000 à 19 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
AURIOL	13 037	33 membres
BERRE-L'ETANG	13 832	33 membres
BOUC-BEL-AIR	15 381	33 membres
CABRIES	10 240	33 membres
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	18 455	33 membres
CHATEAURENARD	16 545	33 membres
FOS-SUR-MER	15 862	33 membres
FUVEAU	10 337	33 membres
GIGNAC-LA-NERTHE	10 343	33 membres
LAMBESC	10 024	33 membres
PELISSANNE	11 085	33 membres
PLAN-DE-CUQUES	11 632	33 membres
PORT-DE-BOUC	15 802	33 membres
ROGNAC	12 576	33 membres
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	14 145	33 membres
SEPTEMES-LES-VALLONS	11 995	33 membres
TARASCON	15 396	33 membres
TRETS	10 946	33 membres

COMMUNES de 20 000 à 29 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
ALLAUCH	21 443	35 membres
GARDANNE	21 597	35 membres
MIRAMAS	26 203	35 membres
PENNES-MIRABEAU LES	22 537	35 membres

COMMUNES de 30 000 à 39 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
CIOTAT LA	38 477	39 membres
MARIGNANE	33 692	39 membres
VITROLLES	36 758	39 membres

COMMUNES de 40 000 à 49 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
AUBAGNE	47 529	43 membres
ISTRES	44 292	43 membres
MARTIGUES	48 298	43 membres
SALON-DE-PROVENCE	44 194	43 membres

COMMUNE de 50 000 à 59 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
ARLES	51 811	45 membres

COMMUNE de 100 000 à 149 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
AIX-EN-PROVENCE	149 695	55 membres

COMMUNE DE MARSEILLE

Loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon)

Loi n° 2025-795 du 11 août 2025 visant à réformer le mode d'élection des membres du conseil de Paris et des conseillers municipaux de Lyon et Marseille

ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX A LA MAIRIE CENTRALE

Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026 : 886 040 habitants

Effectif du conseil municipal, à élire : 111 membres

ÉLECTION DES CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT DANS LES MAIRIES DE SECTEURS

Désignation des secteurs	Arrondissements constituant les secteurs	Population municipale authentifiée au 1 ^{er} janvier 2026	Effectifs des conseils d'arrondissement , à élire
Secteur 1	1 ^{er} Arrondissement	72 772	25
	7 ^{eme} Arrondissement		
Secteur 2	2 ^{eme} Arrondissement	82 407	27
	3 ^{eme} Arrondissement		
Secteur 3	4 ^{eme} Arrondissement	95 065	33
	5 ^{eme} Arrondissement		
Secteur 4	6 ^{eme} Arrondissement	123 159	42
	8 ^{eme} Arrondissement		
Secteur 5	9 ^{eme} Arrondissement	137 723	47
	10 ^{eme} Arrondissement		
Secteur 6	11 ^{eme} Arrondissement	124 282	43
	12 ^{eme} Arrondissement		
Secteur 7	13 ^{eme} Arrondissement	155 617	53
	14 ^{eme} Arrondissement		
Secteur 8	15 ^{eme} Arrondissement	95 015	33
	16 ^{eme} Arrondissement		